

PVBAN — Vente de boissons la nuit

FORMATION OBLIGATOIRE

DURÉE	TARIF	FORMAT
1 jour (7h)	400,00 € net	Présentiel

Habilitation : Agréé par le Ministère de l'Intérieur — Arrêté n° NOR INTD 1923558A

Le Permis de Vente de Boissons Alcoolisées la Nuit (PVBAN) est obligatoire pour tout établissement vendant des boissons alcoolisées à emporter entre 22h et 8h.

Objectifs de la formation

- Connaître la réglementation applicable à la vente de boissons alcoolisées la nuit
- Maîtriser les obligations spécifiques liées à la vente nocturne
- Comprendre les sanctions encourues en cas de non-respect
- Appliquer les mesures de prévention de l'alcoolisme

Programme détaillé

Journée — Réglementation de la vente nocturne

- Le cadre législatif de la vente de boissons alcoolisées la nuit
- Les obligations spécifiques de l'exploitant
- La protection des mineurs et la lutte contre l'ivresse publique
- Les sanctions administratives et pénales
- Prévention et responsabilité de l'exploitant
- Évaluation des acquis

Public visé

Tout exploitant ou futur exploitant d'un commerce de détail vendant des boissons alcoolisées à emporter entre 22h et 8h :

- Épicerie de nuit
- Commerces de détail

- Stations-service

Prérequis

Aucun prérequis.

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques. Support de cours remis au stagiaire.

Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis par QCM en fin de formation.

Validation / Certification

Délivrance de l'attestation de formation PVBAN.

Informations pratiques

HORAIRES 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	DÉLAI D'ACCÈS Inscription possible jusqu'à 2 semaines avant le début de la session, sous réserve de places disponibles.
ACCESSIBILITÉ HANDICAP Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour étudier les aménagements possibles.	